



COMMUNE DE LACONNEX

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 22 mars 2021

Présents

Stéphane GROBÉTY (président)
Laurent ZIMMERMANN (vice-président)
Jean-Luc BAUR
Samantha BAVAUD BOCION
Christian BOVIER
Andreea CAPITANESCU BENETTI
Maxime DETHURENS
Marie DUCRET GAUTHEY
Marc DUPRAZ
Rémi FOUCHAULT
Catherine LACHAT

Exécutif

Hubert DETHURENS (maire)
Jean-Pierre GANTNER (adjoint)
Thierry ARN (adjoint)

Secrétaires

Nadia DUPRAZ
(Procès-verbal)
Catherine KOUMROUYAN

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 février 2021
 2. Servitude de passage sur parcelle communale : décision
 3. Travaux de mise en séparatif 2^{ème} étape : suivi
 4. Travaux collecteur collectif privés - impasse des Jumelles
 5. Vy-Neuve : modification de la réglementation de vitesse
 6. Communications de l'exécutif
 7. Divers
 8. Questions du public
-

Le président, Stéphane Grobéty, ouvre la séance à 19h et remercie les conseillers pour leur présence.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 février 2021

En l'absence de commentaires ou questions, le procès-verbal de la séance du 22 février 2021 est approuvé à l'unanimité des présents avec remerciements à son auteur.

2. Servitude de passage sur parcelle communale : décision

Stéphane Grobéty rappelle que, lors de la séance précédente, il avait demandé à mettre ce point à l'ordre du jour. Toutefois, entretemps, les requérants ont fait part de leur intention de trouver une solution alternative et ont retiré leur demande. Le président demande au CM s'il souhaite néanmoins maintenir ce point à l'ordre du jour.



Rémi Fouchault se demande s'il ne faudrait pas que le CM se positionne sur le principe général de constitution de servitudes sur domaine public communal au bénéfice d'un particulier. Le maire répond qu'il lui semble peu judicieux de décider d'un tel principe général et estime qu'un examen au cas par cas est plus approprié.

Après une courte discussion, l'ensemble du CM décide de supprimer ce point de l'ordre du jour.

3. Travaux de mise en séparatif 2^{ème} étape : suivi

Stéphane Grobéty passe la parole au maire qui informe que les désavantages liés au chantiers sont à présent bien visibles. En effet, la circulation dans le village est devenue plus compliquée, les routes des Rupettes et de l'Eaumorte étant impraticables. Afin de simplifier le transit entre le haut et le bas du village, il a donc été décidé de suspendre provisoirement la limitation aux seuls riverains sur la route du Lavoir et de limiter la circulation à 20Km/h. Quelques véhicules garés dans le périmètre du chantier ont posé des problèmes et une discussion a été engagée avec la police afin de trouver une solution pour une intervention simplifiée et rapide.

En outre, Hubert Dethurens ajoute que le projet de réaliser un trottoir sur la route de l'Eaumorte a été abandonné, car il ne répondait pas aux normes requises. L'étroitesse de la route à cet endroit ne permet pas le croisement des véhicules et le risque d'accident est très faible, il n'y en a d'ailleurs jamais eu impliquant des piétons. Par ailleurs, décision a été prise de faire poser 3 bornes d'incendie en remplacement des bouches souterraines.

Les travaux avancent bien et, dès mi-avril, ils débiteront sur la route des Rupettes. Un tous-ménages sera distribué prochainement pour informer les habitants que la route des Rupettes sera fermée à la circulation et aux piétons ; une déviation pour les piétons est prévue par le chemin de Mollaz au moyen d'un escalier et d'un revêtement adapté. Afin d'éviter les dégradations, ce cheminement sera strictement interdit aux cavaliers et un courrier sera envoyé aux manèges des environs pour les en aviser.

Catherine Lachat demande si la source qui alimente les fontaines du lavoir a été trouvée et si des retards sont à prévoir en raison de cette recherche. Hubert Dethurens répond que les ouvriers cherchent actuellement la canalisation de cette source, qui passe sous la grange de M. Mandallaz ; réponse devrait être donnée lors de la prochaine séance de chantier. Le maire précise que cette eau est non potable, probablement parce que des eaux usées s'infiltrent dans cette canalisation très ancienne.

4. Travaux collecteur collectif privés - impasse des Jumelles

Le président passe la parole à Hubert Dethurens qui rappelle brièvement les circonstances de ce dossier et annonce que les travaux débiteront le 6 avril prochain. Les véhicules des habitants concernés devront être garés dans le



village. En l'absence de questions, le président passe au point suivant de l'ordre du jour.

5. Vy-Neuve : modification de la réglementation de vitesse

Stéphane Grobéty avise le CM que le département des transports a fait part d'une demande de modification de la réglementation de vitesse sur la Vy-Neuve et passe la parole au maire. Hubert Dethurens rappelle qu'à l'origine, cette demande résulte d'une pétition de citoyens à laquelle la commune s'était opposée dans un premier temps, n'ayant pas été consultée. Les pétitionnaires demandaient : que la vitesse soit limitée à 40Km/h, des chicanes installées sur la route, la pose d'un revêtement phono absorbant (déjà en place) et d'un radar, ainsi que l'interdiction de circuler pour les camions. Le maire rappelle sur ce dernier point, qu'un plan de circulation a été signé lors de l'ouverture des gravières Holcim, interdisant aux camions travaillant sur ce site d'emprunter le tronçon de la Vy-Neuve depuis le giratoire des Rupettes en direction du centre sportif. Cette interdiction ne concerne donc pas tous les camions, notamment ceux de l'entreprise Maury, peu nombreux.

Hubert Dethurens ajoute avoir reçu récemment des représentants de l'Etat à la mairie et que, pour donner suite à cette pétition, il est proposé de déplacer le panneau d'entrée de localité avant le giratoire, la vitesse autorisée passant de ce fait à 50Km/h sur la Vy-Neuve, comme illustré sur le plan mis à disposition du CM.

A Rémi Fouchault qui demande quels sont les avantages et inconvénients de cette modification, le maire répond que la Vy-Neuve étant déjà bordée d'une piste cyclable/piéton sécurisée par une glissière, une réduction de la vitesse de 10Km/h ne changerait pas grand-chose. L'inconvénient majeur serait certainement les contrôles de vitesse par la police. Hubert Dethurens ajoute que les coûts de cette modification, déplacement des panneaux et limitation à 50Km/h seront à la charge de l'Etat, puisque cette route est cantonale.

Après une courte discussion, le président propose au CM de passer au vote. Par 8 voix POUR et deux ABSTENTIONS, cette modification de la réglementation de vitesse est acceptée.

6. Communications de l'exécutif

- *Accès piéton au cimetière* : comme proposé lors du CM précédent, le maire relate avoir écrit un courrier aux autorités compétentes, afin d'envisager un cheminement sécurisé pour accéder au cimetière.
- *Acquisition d'un terrain* : le CM en ayant exprimé l'intention, lors de la séance de février, un courrier a été envoyé aux propriétaires du terrain, réitérant l'intérêt communal de l'acquérir.
- *Groupement intercommunal stade* : une séance a été fixée au 31 mars pour débiter les discussions concernant ce groupement. Laconnex sera



représentée par 3 membres, Hubert Dethurens, Thierry Arn et Rémi Fouchault, les autres communes (Chancy, Aire-la-Ville, Soral, Avusy et Cartigny) par 2 membres. Le maire ajoute qu'il a également invité le maire d'Avully pour qu'il prenne connaissance du projet. Le CM sera régulièrement tenu au courant.

- *Travaux mairie* : l'Etat restant sur sa position, notre avocate a donc écrit un courrier au Tribunal répétant également notre argumentaire. Nous restons dans l'attente d'une réponse définitive du Tribunal.
- *Réseau agro environnemental* : le maire rappelle que ce réseau résulte d'un contrat entre les agriculteurs et l'Etat afin de préserver la faune et la flore locales. Les communes de la Champagne le subventionnent à hauteur de CHF 1'500.00/an et par commune. Le rapport annuel est mis à disposition du CM pour information.
- *Déchets* : Thierry Arn relate avoir reçu un courrier des élèves de l'école faisant état de leur désarroi, leur préau étant régulièrement jonché de déchets et de mégots. La commune a renforcé le nettoyage du préau avant l'arrivée des enfants et un tous-ménages sera envoyé prochainement afin de rappeler les bons usages à l'ensemble des habitants.

7. Divers

- *Journée de nettoyage de la commune* : Maxime Dethurens relate que cette journée a eu un grand succès, une trentaine de personnes ayant participé et de nombreux déchets ont été ramassés. Cependant, un dépôt sauvage de tondeuses dans un bois lui a été signalé. Celui-ci étant un terrain privé, la mairie prendra contact avec le propriétaire.
- *Gravières* : Andreea Capitanescu Benetti rapporte que les gravières ne respectent pas toujours les horaires convenus. Hubert Dethurens contactera les entreprises.
- *Enregistrement du CM* : Stéphane Grobéty fait part d'une demande d'un journaliste d'enregistrer et de filmer une séance de CM. Le journaliste souhaiterait savoir si le CM de Laconnex autoriserait une telle pratique. Le président demande au CM s'il veut se saisir de cette question et éventuellement de modifier le règlement du conseil. Le maire précise qu'il n'est pas possible d'interdire l'accès à un journaliste pour une séance de conseil municipal, la filmer ou l'enregistrer est plus discutable. Question sera posée au service de la Surveillance des communes pour savoir s'il existe déjà une base juridique à ce sujet.
- *Repas du conseil* : le maire espère que la situation sanitaire permettra d'organiser un repas pour l'ensemble du CM après la séance de mai.



- *Présentation des comptes* : Catherine Koumrouyan annonce que la présentation des comptes se fait habituellement sur un grand écran et demande aux conseillers s'ils sont d'accord de tous prendre leur tablette afin de pouvoir suivre la présentation. Après discussion, l'ensemble du CM approuve la proposition du maire de tenir la prochaine séance au rez de la mairie, pour autant qu'aucun public ne se soit annoncé, ce qui permettrait la projection des comptes sur grand écran.

8. Questions du public

Aucun public n'est présent.

Le président lève la séance à 20h05.

Nadia Dupraz
Secrétaire communale